



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le lundi 13 janvier 2014, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Michel Breton, Étienne Prévost, James Allan et Patrice Nadeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2014-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2014-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances ;
4. Adhésion à GROBEC ;
5. Adoption du budget 2014 du service incendie ;
6. Heures minimales payables aux pompiers en cas de déplacement lors d'une annulation ;
7. Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;
8. Dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux ;
9. Adoption du projet de règlement numéro 461 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux ;
10. Salaire pour la directrice générale ;
11. Salaires et tarifs pour l'année 2014 ;
12. Réengagement de l'inspecteur en voirie ;
13. Avis de motion règlement 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills ;
14. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills ;
15. Demande d'aide financière au PIQM-MADA (Amélioration du parc de la rivière Osgood pour les aînés) ;
16. Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, représentant de la bibliothèque ;
17. Facturation pour le paiement final 2013 du service incendie ;
18. Souper des bénévoles ;
19. Souper champêtre de Tourisme région de Thetford ;
20. Adhésion au conseil des aînés et des retraités de la MRC des Appalaches ;
21. Numérique Technologique (site internet de la municipalité de Kinnear's Mills) ;
22. Engagement du directeur de service incendie, assistants et garde-feu pour 2014 ;
23. Demande d'exclusion : Monsieur Rufus Jamieson ;
24. Demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ ;
25. Demande d'appui à l'U.P.A. pour la demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ ;
26. Achat du terrain appartenant à Jacques Bolduc ;



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)

27. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention ;
28. Correspondance ;
29. Comptes du mois ;
30. Période de questions ;
31. Divers ;
32. Levée de la séance.

2014-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et des deux séances extraordinaires publiques du 9 décembre 2013.

2014-004

ADHÉSION À GROBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et de payer la cotisation pour l'année 2014-2015 au montant de 50,00 \$

2014-005

ADOPTION DU BUDGET 2014 DU SERVICE INCENDIE

Proposé par Patrice Nadeau et appuyé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget incendie 2014 soit adopté comme suit :

SÉCURITÉ INCENDIE

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Rémunération pompiers | 44 000 \$ |
| Cotisations de l'employeur | 6 160 |
| CSST | 810 |
| Frais de déplacement | 1 200 |
| Téléphonie | 1 200 |
| Page | 3 182 |
| Vérification comptable | 3 400 |
| Assurances | 5 600 |
| Déneigement | 1 000 |
| Formation des pompiers | 6 500 |
| Immatriculation | 6 002 |
| Entretien caserne incendie | 1 000 |
| Entretien, réparation camions | 9 500 |
| Entretien, réparation équipement | 6 500 |
| Carburant, huile, graisse | 4 000 |
| Pièces & accessoires | 3 300 |
| Vêtements & chaussures | 4 500 |
| Électricité | 5 700 |
| Propane | 3 300 |
| Achat d'équipements | 10 000 |
| Logiciel Première ligne | 535 |
| Portable incendie | 0 |
| Frais d'administration (2%) | 3 400 |
| Total Sécurité incendie | 130 789 \$ |

| | | |
|---|-------------------|------------|
| Frais de financement – camions inc. | 45 638 \$ | |
| Incendie – emprunt camions Leeds | 16 430 \$ | |
| Incendie – emprunt camions St-Pierre | 16 430 \$ | |
| Incendie – emprunt camion Kinnear's Mills | 12 779 \$ | 45 638 \$ |
| | | |
| Dépenses à partager | 127 389 \$ | |
| Incendie – dépenses Leeds | 45 860 \$ | |
| Incendie – dépenses St-Pierre | 45 860 \$ | |
| Incendie – dépenses Kinnear's Mills | 35 669 \$ | 127 389 \$ |
| | | |
| Revenus de Kinnear's Mills et St-Pierre | 110 737 \$ | |

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de St-Pierre-de-Broughton.

Que les dépenses réelles soient payées au prorata de ladite entente le tout selon l'article 15.

2014-006 HEURES MINIMALES PAYABLES AUX POMPIERS EN CAS DE DÉPLACEMENT LORS D'UNE ANNULATION

Proposé par Patrice Nadeau et appuyé par Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les heures minimales rémunérées aux pompiers de Saint-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton soient établies à 2 heures de jour (6 heures à 22 heures) et 3 heures de nuit (22 heures à 6 heures) advenant l'annulation d'un appel d'urgence, et ce, lorsqu'il y a déplacement du pompier et que le directeur incendie ou ses adjoints le jugent à propos.

2014-007 COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 407 \$ plus taxes afin de payer les frais de cotisation, pour 2014, de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Michel Breton dépose un avis de motion en vue de l'adoption, lors d'une séance subséquente, d'un règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux. Une dispense de lecture est également déposée.

2014-008 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 461 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement numéro 461 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 461 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

2014-009 SALAIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le taux horaire de 1 \$ de la directrice générale, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

2014-010 SALAIRES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2014

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'établir comme suit les salaires et tarifs de la municipalité en 2014 :

Pour la directrice générale, la secrétaire-trésorière adjointe, l'inspecteur en voirie et élus, les salaires sont indexés au début de chaque année en fonction du taux d'inflation.

Main-d'œuvre :

Journaliers affectés à des travaux légers : salaire horaire minimum.

Journaliers affectés à des travaux de voirie : 11,57 \$ de l'heure.

Journaliers affectés à des travaux d'entretien ménager : 11,05 \$ de l'heure.

Équipement :

Le tarif est déterminé par l'inspecteur municipal et varie selon l'équipement fourni.

Kilométrage :

Inspecteur en voirie (travaux de voirie exclusivement) : 0,50 \$ / km.

Autres employés pour déplacements divers, y compris l'inspecteur en voirie :
0,43 \$ / km

2014-011 RÉENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de réengager M. Marc Prévost au poste d'inspecteur en voirie pour l'année 2014.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 462 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE KINNEAR'S MILLS.

AVIS DE MOTION est donné par Céline Landry qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 462 est remise à tous les membres du conseil.

2014-012 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 462 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE KINNEAR'S MILLS.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités

régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 28 février 2014 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 13 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 462 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Landry et appuyé par Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement portant le numéro 462 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Kinnear's Mills soit et est adopté.

2014-013 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PIQM-MADA (AMÉLIORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE OSGOOD POUR LES ÂÎNÉS)

Il est proposé par Michelle Pageau et appuyé par James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière au PIQM-MADA pour le projet : *Amélioration du parc de la rivière Osgood pour les aînés*. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

2014-014 RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur une proposition de Michel Breton et appuyé par Patrice Nadeau, il est résolu que monsieur Étienne Prévost soit nommé représentant de la Corporation municipale de Kinnear's Mills auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

2014-015 FACTURATION POUR LE PAIEMENT FINAL 2013 DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la facturation a été faite selon l'entente intermunicipale incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour le paiement final de 2013.

2014-016 SOUPER DES BÉNÉVOLES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'un souper soit organisé pour remercier tous les bénévoles qui ont travaillé durant l'année. Ce souper aura lieu le vendredi 28 février 2014 à 18 h à la salle municipale.

2014-017 SOUPER CHAMPÊTRE DE TOURISME RÉGION DE THETFORD

Tourisme Région de Thetford organise un souper champêtre, activité de financement dont tous les profits sont dédiés à la promotion touristique de la région, le vendredi 7 février 2014. Le coût du billet est de 80 \$ taxes incluses.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux billets.

2014-018 ADHÉSION AU CONSEIL DES AINÉS ET DES RETRAITÉS DE LA MRC DES APPALACHES

Sur une proposition de Céline Landry et appuyé par Étienne Prévost, il est résolu que Mme Michelle Pageau soit nommée déléguée officielle lors de l'assemblée générale de la corporation et de payer les frais d'adhésion 2013-2014 au coût de 20,00 \$

2014-019 NUMÉRIQUE TECHNOLOGIE (SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer l'hébergement du site internet incluant les courriels de la municipalité et de la bibliothèque. Le coût est de 311,40 \$ plus taxes.

2014-020 ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2014

Il est proposé par Michel Breton et appuyé par Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2014 au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Jérôme Fillion, Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autre que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0,44 \$ / km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ADOPTÉ

2014-021

DEMANDE D'EXCLUSION : MONSIEUR RUFUS JAMIESON

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2013-154 *Appui à la demande de monsieur Rufus Jamieson à la CPTAQ*;

ATTENDU QUE la CPTAQ a retourné le formulaire de demande d'autorisation en précisant que la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins industrielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité de Kinnear's Mills ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAQ), seule une MRC ou une communauté urbaine, ou une municipalité avec l'appui de sa MRC ou de sa communauté urbaine, peut formuler une demande d'exclusion ;

ATTENDU QUE pour se conformer à la Loi, la municipalité adresse une demande d'exclusion de la zone agricole qui porte sur le même objet que la demande d'autorisation présentée par Monsieur Rufus Jamieson ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de Monsieur Jamieson était conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevenait à aucun de ces derniers ;

ATTENDU QUE le terrain sera utilisé pour construire une industrie servant à fabriquer, réparer et vendre des équipements agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE cet usage correspond à une industrie complémentaire aux activités agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE ce type d'usage est permis dans la zone agricole viable ;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain de la municipalité de Kinnear's Mills, il n'existe aucun terrain disponible pour implanter un commerce ou une industrie ;

ATTENDU QUE dans la demande d'exclusion, la municipalité va préciser à la CPTAQ que le but recherché n'est pas une exclusion mais une autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC des Appalaches d'appuyer la municipalité afin de permettre l'implantation d'une industrie complémentaire aux usages agricoles et acéricoles sur une partie du lot 6B-P, rang 4, canton de Leeds et portant sur une superficie de 4 064 mètres carrés.

ADOPTÉE

2014-022

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
À LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2013-154 *Appui à la demande de monsieur Rufus Jamieson à la CPTAQ* ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a retourné le formulaire de demande d'autorisation en précisant que la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins industrielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité de Kinnear's Mills (dossier numéro 406330 CPTAQ) ;



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAQ), seule une MRC ou une communauté urbaine, ou une municipalité avec l'appui de sa MRC ou de sa communauté urbaine, peut formuler une demande d'exclusion ;

ATTENDU QUE pour se conformer à la Loi, la municipalité adresse une demande d'exclusion de la zone agricole qui porte sur le même objet que la demande d'autorisation présentée par Monsieur Rufus Jamieson ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de Monsieur Jamieson était conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevenait à aucun de ces derniers ;

ATTENDU QUE le terrain sera utilisé pour construire une industrie servant à fabriquer, réparer et vendre des équipements agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE cet usage correspond à une industrie complémentaire aux activités agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE ce type d'usage est permis dans la zone agricole viable ;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain de la municipalité de Kinnear's Mills, il n'existe aucun terrain disponible pour implanter un commerce ou une industrie ;

ATTENDU QUE dans la demande d'exclusion, la municipalité va préciser à la CPTAQ que le but recherché n'est pas une exclusion mais une autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer à la CPTAQ une demande d'exclusion afin de permettre l'implantation d'une industrie complémentaire aux usages agricoles et acéricoles en zone agricole.

ADOPTÉE

2014-023

DEMANDE D'APPUI À L'UPA POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA C.P.T.A.Q.

ATTENDU QUE l'UPA est l'organisme régional qui coordonne le développement agricole ;

ATTENDU QUE l'UPA doit être consultée lors d'une demande d'exclusion par une municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2013-154 pour appuyer la demande d'autorisation de monsieur Rufus Jamieson à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a retourné le formulaire de demande d'autorisation en précisant que la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins industrielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité de Kinnear's Mills (dossier numéro 406330 CPTAQ) ;

ATTENDU QUE pour se conformer à la Loi, la municipalité adresse une demande d'exclusion de la zone agricole qui porte sur le même objet que la demande d'autorisation présentée par Monsieur Rufus Jamieson ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de Monsieur Jamieson était conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevenait à aucun de ces derniers ;

ATTENDU QUE le terrain sera utilisé pour construire une industrie servant à fabriquer, réparer et vendre des équipements agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE cet usage correspond à une industrie complémentaire aux activités agricoles et acéricoles ;

ATTENDU QUE ce type d'usage est permis dans la zone agricole viable ;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain de la municipalité de Kinnear's Mills, il n'existe aucun terrain disponible pour un commerce ou une industrie ;

ATTENDU QUE dans sa demande d'exclusion, la municipalité va préciser à la CPTAQ que le but recherché n'est pas une exclusion mais une autorisation ;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion ne vise aucunement l'agrandissement du périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'UPA d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité afin de permettre l'implantation d'une industrie complémentaire aux usages agricoles et acéricoles en zone agricole.

ADOPTÉE

2014-024

ACHAT DU TERRAIN APPARTENANT À JACQUES BOLDOC

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir le terrain de Jacques Bolduc afin d'offrir la possibilité de construire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le terrain situé sur les lots 4C-P, 4E-P, 4F-P, 4G et 4 H Leeds rang 4, « tel que sur le plan » appartenant à Monsieur Jacques Bolduc pour le montant de 25 000,00 \$.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par la municipalité.

QUE M. Paul Vachon, maire et/ou Madame Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer tous les documents requis dans cet achat.

2014-025

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.

19 décembre : lettre de remerciements pour l'appui financier pour l'embellissement



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)

de la cour d'école St-Patrick et A.S. Johnson.

Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2014-026

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

| N° de chèque | Nom | Montant |
|--------------|--|------------------|
| | Salaire | 7 967,85 |
| C0003118 | Ville de Thetford Mines | 79,00 |
| C0003119 | Visa Desjardins | 34,63 |
| C0003120 | 9039-4255 Québec Inc. (Beaucesansfil) | 68,93 |
| C0003121 | Michelle Pageau | 60,26 |
| C0003122 | Turgeon Maintenance | 114,99 |
| C0003123 | Richard Bisson | 172,46 |
| C0003124 | Imprimerie Desmarais & Fils Ltée | 2 362,75 |
| C0003125 | Paul Demers | 2 750,00 |
| C0003126 | Lucien Trépanier | 123,84 |
| C0003127 | MRC des Appalaches (Pacte rural) | 4 242,43 |
| C0003128 | Érablière La Fillionnière (règl. 418) | 3 129,60 |
| C0003129 | Daniel Cantin (règl. 418) | 3 901,13 |
| C0003130 | Carl et David Dubois (règl. 418) | 1 135,20 |
| C0003131 | Laurent Dufour, Valérie Berth. (règl. 418) | 1 706,40 |
| C0003132 | Petite caisse | 127,26 |
| C0003133 | Régie Intermunicipale région Thetford | 782,95 |
| C0003134 | Coop St-Jacques-de-Leeds | 16,01 |
| C0003135 | Pavage Centre Sud du Québec | 140,17 |
| C0003136 | Les Éditions Juridiques FD Inc. | 94,50 |
| C0003137 | Fréchette LGL | 473,41 |
| C0003138 | Entreprises Sanifer | 1 688,22 |
| C0003139 | Fonds d'information sur le territoire | 16,00 |
| C0003140 | Rick MacRae | 2 135,67 |
| C0003141 | Publications CCH Ltée | 337,05 |
| C0003142 | Richard Bisson | 22 837,87 |
| C0003143 | Fondation du CSSS de la Vieille-Capitale | 50,00 |
| C0003144 | Ferme Normaline Inc. | 57,48 |
| C0003149 | Agence de revenu du Canada DAS | 984,00 |
| C0003150 | Ministère du Revenu DAS | 2 109,11 |
| C0003151 | Mégaburo | 100,70 |
| C0003152 | Marc Prévost | 277,30 |
| C0003153 | Ferme Marc Prévost enr. | 103,48 |
| C0003154 | Linda Bolduc | 12,90 |
| C0003155 | Petite caisse | 63,91 |
| C0003156 | Coop St-Jacques-de-Leeds | 37,92 |
| C0003157 | Pro-Design enr. | 36,10 |
| C0003158 | Signalisation de l'Estrie | 238,00 |
| C0003160 | Excavation Maggy inc. | 358,07 |
| | | |
| | Hydro Québec | 326,86 |
| | Bell Canada | 313,02 |
| | Société financière Grenco (Photocopieur) | 256,39 |
| | | |
| | Total | 59 828,02 |



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

2014-026 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 40.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière